

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
192<sup>e</sup> année  
7 juillet 2016  
n° 25 / 7694<sup>e</sup>  
pages 1425 à 1488



## ÉDITORIAL

1425 Les secrets d'affaires et les étouffeurs d'alerte, *Dominique Schmidt*

## ACTUALITÉS

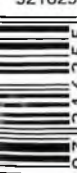
- 1430 Encadrement des loyers parisiens: publication du nouvel arrêté
- 1432 Naufrage du Bugaled Breizh: validation de la décision de non-lieu
- 1435 Statut de Paris: présentation d'un avant-projet de loi
- 1437 Congés payés: portée de l'effet utile de la directive du 4 novembre 2003
- 1438 Projet de loi « travail »: apports du Sénat validés par le gouvernement

## POINT DE VUE

1440 *Did Brexit break it?*, *Olivier Blin*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1461 **Panorama:** Droit constitutionnel, *Nathalie Jacquinet et Alexandre Mangiavillano*
- 1470 **Notes:** Insémination post mortem: autorisation d'exportation de gamètes, sous CE 31 mai 2016,  
note *Hugues Fulchiron*
- 1472 note *Bernard Haftel*
- 1481 La procédure de surendettement à la lumière du droit de la prescription,  
note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 17 mars 2016, *Bertrand Maumont*



# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Juillet 2016

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR69572195550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Dominique Schmidt

1425 Les secrets d'affaires  
et les étouffeurs d'alerte

## ACTUALITÉS

1428

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Surendettement (éligibilité): exclusion des agents commerciaux, *Civ. 2<sup>e</sup>, 23 juin 2016*

#### Contrat d'affaires

Transport aérien (déclassement): montant du remboursement dû au passager, *CJUE 22 juin 2016*

#### Entreprise en difficulté

Prévention (convocation du dirigeant): constitutionnalité du nouveau régime, *Cons. const., 1<sup>er</sup> juill. 2016*

#### Propriété intellectuelle

Marque (signe composé): utilisation d'une marque verbale antérieure, *Com. 21 juin 2016*

Dessin ou modèle communautaire

(contrefaçon): conditions et portée de l'action, *CJUE 22 juin 2016*

#### Société et marché financier

Responsabilité du liquidateur (SARL): exclusion de l'action sociale *ut singuli*, *Com. 21 juin 2016*

1430

### DROIT CIVIL

#### Famille-Personne-Succession

Contribution à l'entretien de l'enfant: prescription quinquennale de l'action en paiement, *Civ. 1<sup>re</sup>, 22 juin 2016*

Partage successoral: bénéficiaires mis en réserve et valeur vénale d'un bien immobilier, *Civ. 1<sup>re</sup>, 22 juin 2016*

1430

### DROIT IMMOBILIER

#### Bail

Encadrement des loyers parisiens: publication du nouvel arrêté

Bail d'habitation (congé pour vendre):

recevabilité de la tierce opposition du vendeur, *Civ. 3<sup>e</sup>, 23 juin 2016*

1431

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit international

Vente internationale de marchandises: application du délai de deux ans pour agir, *Com. 21 juin 2016*

1431

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Viols commis à l'étranger: portée de la connexité des infractions, *Crim. 31 mai 2016*

### Procédure pénale

Naufrage du Bugaled Breizh: validation de la décision de non-lieu, *Crim. 21 juin 2016*

Cour d'assises: droits de la défense et peine d'interdiction de territoire, *Crim. 22 juin 2016*

Douanes (importation sans déclaration): autorisation de visite domiciliaire,

*Com. 21 juin 2016*

Prévenu étranger: préparation de la défense, *Crim. 14 juin 2016*

Interpellation et placement en garde à vue: ordonnance de perquisition annulée,

*Crim. 21 juin 2016*

1434

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Cour des comptes: constitutionnalité sous réserves du rôle du ministère public,

*Cons. const., 1<sup>er</sup> juill. 2016*

Saint-Martin: constitutionnalité de la dotation globale de compensation,

*Cons. const., 1<sup>er</sup> juill. 2016*

Statut de Paris: présentation d'un avant-projet de loi

#### Environnement

Installation classée (remise en état): fixation d'une indemnité d'occupation,

*Civ. 3<sup>e</sup>, 23 juin 2016*

#### Santé publique

Soins psychiatriques (admission):

appel de la décision du juge des libertés, *Civ. 1<sup>re</sup>, 22 juin 2016*

1436

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Amiante (préjudice d'anxiété): inscription obligatoire de l'entreprise sur la liste, *Soc. 22 juin 2016*

Convention de forfait en jours: non-respect par l'employeur de l'accord d'entreprise, *Soc. 22 juin 2016*

Congés payés: portée de l'effet utile de la directive du 4 novembre 2003, *Soc. 22 juin 2016*

Cadre dirigeant: articulation des critères légaux d'appréciation, *Soc. 22 juin 2016*

Projet de loi « travail »: apports du Sénat validés par le gouvernement

1439

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Mise en état (ordonnance): exception d'incompétence et autorité de la chose jugée



## POINT DE VUE

1440

*Did Brexit break it?*  
par Olivier Blin



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1442

L'avant-projet de réforme de la responsabilité civile  
par Jean-Sébastien Borghetti

1454

Relativité de la faute contractuelle  
et responsabilité des parties à l'égard des tiers  
par Mireille Bacache

### PANORAMA

1461

Droit constitutionnel  
*janvier 2015 - décembre 2015*  
par Nathalie Jacquinet  
et Alexandre Mangiavillano

### NOTES

1472

Contrôle de proportionnalité ou décision en équité?,  
*note sous CE 31 mai 2016*  
par Hugues Fulchiron

1477

Insémination *post mortem* internationale, contrôle de  
proportionnalité et méthodes du droit international privé,  
*note sous CE 31 mai 2016*  
par Bernard Haftel

1481

La procédure de surendettement à la lumière du droit de  
la prescription, *note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 17 mars 2016*  
par Bertrand Maumont



## ENTRETIEN

1488

Daniel Acquarone - La nomination du juge des libertés  
et de la détention par décret

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**